

# ACCOMPAGNER LES JEUNES ÉTRANGERS EN SITUATION RÉGULIÈRE



Comment accompagner des jeunes étrangers ayant des statuts qui ne leur permettent pas toujours d'accéder à un emploi ? Comment préparer à l'emploi ceux qui ont l'autorisation de travailler mais n'ont pas un niveau linguistique suffisant ? Comment leur permettre de s'intégrer efficacement dans la société française en en faisant des citoyens acteurs de leur quotidien ?

Le Maine-et-Loire est une terre d'accueil, avec chaque année près de 2000 nouvelles demandes d'Asile, et plus de 900 signatures de Contrat d'Intégration Républicaine. La présence de structures accompagnant les demandeurs d'asiles et réfugiés sur Angers, ainsi qu'un besoin saisonnier en main d'œuvre important sur le département peut expliquer ces flux migratoires. La MLA se doit de proposer un accompagnement de qualité à ces jeunes, dont l'intégration est un objectif primordial, qui passe autant par la découverte de leur pays d'accueil, par la maîtrise de la langue, et par l'accession à un emploi. Les différences de statut impliquent la mobilisation d'une offre de service différenciée, propres à outiller chacun dans son parcours d'intégration.

En 2025 à la MLA, **16%** des jeunes en premier accueil sont d'une nationalité étrangère à l'Union Européenne.

Ce chiffre peut dépasser **25%** dans certaines antennes (Monplaisir, Roseraie, Centre-Ville).

**20%** des jeunes en premier accueil sont nés dans un pays extérieur à l'Union européenne, et jusqu'à 34% pour les antennes Roseraie et Monplaisir.

## Faciliter l'intégration des jeunes étrangers

A tous les niveaux de leur parcours et selon les possibilités offertes par leur statut.

### Poursuivre le CEJ « Interculturel »

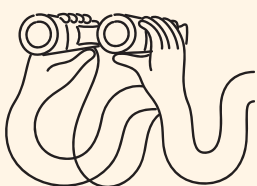
Pour des jeunes ayant une autorisation de travail mais n'ayant pas un niveau linguistique suffisant pour chercher immédiatement du travail, en leur proposant un parcours de 6 mois conjuguant cours de français, découverte culturelle et mobilisation sur le projet professionnel.

Plus de 100 jeunes accompagnés par an.



### Informers les jeunes étrangers sur leurs droits

Par un premier niveau d'information au cours de rendez-vous individuel avec une salariée juriste de formation, permettant ensuite une réorientation selon les situations.



### Développer le Parcours d'Appui et d'Orientation

Pour des jeunes demandeurs d'asile, en amont de leur possible autorisation de travail, par des actions facilitant leur intégration et leur permettant de faciliter leur accès aux droits et à la connaissance de la culture, et en travaillant leur projet professionnel (PMSMP)



### Proposer des cours de français Langue d'Intégration

Pour des jeunes ayant un niveau A0 et A1, en interne de la MLA ou en s'appuyant sur le réseau des associations bénévoles du territoire (GREF, La Petite Ecole...)



### Faciliter leur accès à l'emploi



Pour des jeunes avec autorisation de travail, ayant atteint le niveau A2, leur permettre d'accéder à des premiers emplois en mobilisant l'ensemble de l'offre de droit commun ainsi que les actions spécifiques proposées par le Service Emploi de la MLA (Premières marches vers l'emploi, PLIE, travail saisonnier...)

## PERSPECTIVES

Renforcer le partenariat avec les structures qui accompagnent les Bénéficiaires de la Protection Internationale (France Terre d'Asile, Abri de la Providence, AGIR...), et participer au développement du réseau SAVOIR ANJOU qui promeut le besoin concernant les savoirs de base sur le territoire.

Poursuivre l'outillage de l'ensemble des collègues sur cette thématique, et accentuer les solutions emploi pour les jeunes étrangers..